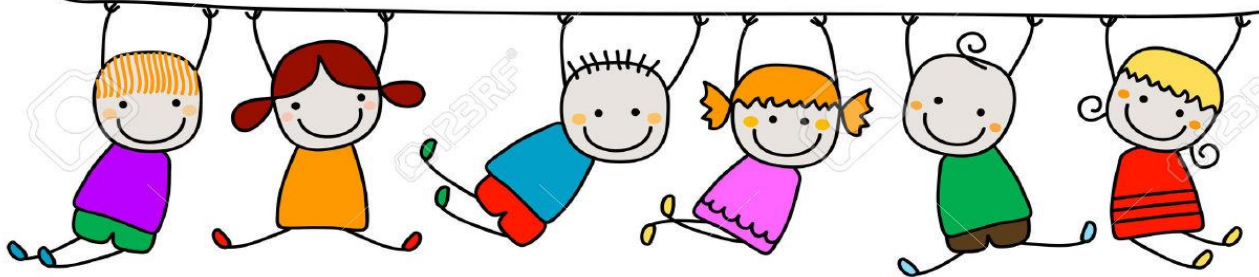


# Projet Educatif 2017

## De l'Accueil de Loisirs de la Raye



Communes de Châteaudouble, Combovin et Peyrus

Octobre 2017

1 Place de la fontaine  
26120 Châteaudouble  
04.75.59.81.09.

[mairie.chateaudouble@wanadoo.fr](mailto:mairie.chateaudouble@wanadoo.fr)

[mairie@commune-combovin.fr](mailto:mairie@commune-combovin.fr)

[mairie.peyrus@wanadoo.fr](mailto:mairie.peyrus@wanadoo.fr)

ALSH de la RAYE : [alsh.chateaudouble@gmail.com](mailto:alsh.chateaudouble@gmail.com)

Contacts politiques : François BELLIER, Maire de Châteaudouble  
Séverine BOUIT, Maire de Combovin  
Georges DELOCHE, Maire de Peyrus

## Sommaire

Le contexte territorial des communes de Châteaudouble, Peyrus, Combovin et Constats .....	3
Présentation de l'Accueil de loisirs de la Raye .....	7
Les moyens de l'Accueil de Loisirs de la Raye .....	8
Modalités de suivi et bilans annuels .....	10

## **Le contexte territorial des communes de Châteaudouble, Peyrus, Combovin et Constats -**

L'intercommunalité se situe aux portes du Vercors, dans un cadre rural, tout en bénéficiant de la proximité urbaine des agglomérations valentinoises et romaines

Les trois communes sont à caractère rural, hébergeant environ 1 700 habitants. Peu de services sont disponibles sur les trois communes.

En terme de vie sociale, le territoire est assez dynamique et cherche à proposer des actions auprès de la population afin de répondre à ses besoins. Dans le cadre des rythmes scolaires, suites aux constats de la mise en place des temps périscolaires et en concertation avec les enseignantes du RPI et des représentants des parents d'élèves, les trois communes ont décidé de remettre en place la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017.

### Les constats suite aux TAPS :

Découverte de nouvelles activités

La réforme TAPS n'a pas apporté sur le RPI de signes d'amélioration de la réussite scolaire

Grande fatigabilité des enfants tant en classe que dans les TAPS .

Concernant l'accueil des populations sur le territoire, il est constaté un grand nombre de familles avec des couples biactifs ou foyer monoparental exerçant une activité professionnelle. Par conséquent, beaucoup d'entre eux ne sont pas disponibles en semaine, et souhaitent des modes de garde adaptés à leurs besoins, c'est-à-dire les mercredis mais aussi lors des vacances scolaires.

Les Communes de la Raye, ont décidé suite à la mise en place de la semaine de 4 jours de s'emparer de ces constats de base pour enclencher une réflexion globale sur la prise en charge des enfants de son territoire, qui se concrétise cette année par la création d'un accueil de loisirs sans hébergement.

Il est rappelé que l'année scolaire 2014/2015 a fait l'objet d'une première expérimentation en matière d'accueil d'enfants, sur la commune de Châteaudouble pour les mercredis après-midis. Cette première expérience a permis de conclure à l'ouverture d'une structure agréée pour tous les parents au niveau de la Communauté de Communes de la Raye sur la commune de Montvendre. Suite à la fusion de la CC Raye avec la communauté d'agglomération, les 3

communes, celles du Regroupement Pédagogique Intercommunal Châteaudouble-Combovin-Peyrus, se retrouvent à leur tour à devoir ouvrir un accueil de Loisirs sur leur territoire.

## **Les objectifs de l'accueil de loisirs ou sa vocation**

Forte de l'expérimentation qui s'est déroulée en 2014/2015/2016, ces 3 Communes de la Raye souhaitent proposer un temps éducatif qui participe au développement et à l'épanouissement des enfants, tout en prenant en compte leurs rythmes biologiques, selon leurs âges.

### **Les grands objectifs de la Raye sont de :**

- ❖ pouvoir offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, en complémentarité du parcours scolaire de chacun ;
- ❖ apprendre le partage, l'empathie, l'écoute
- ❖ intégrer les règles de la vie en société, les valeurs essentielles afin de pouvoir les appliquer à l'âge adulte
- ❖ devenir autonome : être actif dans ses choix et ses actes, apprendre à se gérer.
- ❖ s'épanouir dans la découverte des activités proposées
- ❖ garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles du territoire et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

La mise en œuvre de ce service a pour finalités :

- ✓ Des enfants plus épanouis et plus ouverts à travers les nouvelles activités et connaissances acquises ;
- ✓ Un apprentissage facilité avec une meilleure prise en compte du rythme de l'enfant ;
- ✓ Un environnement plus cohérent autour de l'enfant.

L'accueil de loisirs de la Raye ouvre donc ses portes à compter du 6 septembre 2017 pour pouvoir concrétiser ces attentes.

Sa mission principale se traduit par des temps éducatifs les mercredis de 7h30 à 18h30 pendant les périodes scolaires, ainsi que pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. L'accueil se fait à la journée ou par demi-journée pour les mercredis seulement. Ces éléments sont également précisés au sein du règlement intérieur.

Le rôle de l'accueil de loisirs est donc de proposer des activités artistiques, manuelles, sportives, éducatives et ludiques à l'ensemble des enfants du territoire de la Raye, et plus largement à l'ensemble des familles qui souhaiteraient inscrire leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs.

Les activités proposées ne sont pas une fin en soi mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la socialisation et accéder à l'autonomie. L'accueil de loisirs intervient dans le but de contribuer à l'éducation des enfants en faisant du temps libre un tremplin à l'épanouissement individuel et collectif. Il s'agit d'offrir aux enfants des temps d'éveil et de découverte. Les trois communes ont la volonté de faciliter l'organisation des vacances pour les parents et l'accès aux loisirs, de développer une culture de l'animation qui encourage la responsabilisation, la participation et la créativité.

L'objectif est de donner à chacun les moyens de s'émanciper, de s'ouvrir aux autres, de mieux appréhender et prendre part à un environnement métissé en constante évolution.

- ❖ Offrir aux enfants et aux jeunes des temps d'éveil et de découverte en respectant leurs besoins ;
- ❖ Diversifier les expériences culturelles, artistiques, sportives, de solidarité, de coopération...

L'accueil de loisirs doit être ouvert à tous les enfants sans aucune distinction possible, notamment en favorisant l'accès des plus démunis par une tarification en fonction des ressources. Mais aussi par l'accueil des enfants porteurs en situation de handicap, en mettant en place une organisation favorable à leur intégration quand elle est possible.

### **Le rôle de l'accueil de loisirs dans l'éducation et la place des familles**

Au-delà de l'aspect pratique pour les familles, l'accueil de loisirs doit être un moyen de proposer des activités ludiques aux enfants dans un esprit éducatif.

Le rôle des parents, premiers éducateurs de l'enfant doit être reconnu et valorisé. L'accueil de loisirs est ouvert aux familles. Outre les relations quotidiennes, les équipes doivent proposer des moments d'information et des rencontres. Une attention particulière sera accordée à l'information destinée aux familles.

Les objectifs éducatifs sont le « vivre ensemble » et la vie collective :

L'équipe d'animation doit accorder une place centrale aux enfants pour créer les conditions pour favoriser leur socialisation et la conquête de leur autonomie.

L'adulte a la responsabilité de l'épanouissement et du bien-être de l'enfant. Il doit notamment permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant. Sans être imposants, les adultes doivent être suffisamment attentifs pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

Des règles sont instaurées et affichées dans les salles. Elles sont respectées et permettent de garantir la sécurité, le respect des lieux et des personnes. Elles sont applicables aux enfants et aux adultes.

L'adulte doit considérer l'enfant comme une personne ayant vécu une histoire personnelle, il doit prendre l'enfant en charge dans sa globalité et être à l'écoute de ses attentes, et de ses capacités. Il doit aussi accompagner et aider l'enfant à trouver sa place dans la société.

L'accueil de loisirs est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité où l'enfant va pouvoir être écouté, reconnu et va pouvoir prendre des responsabilités. C'est un lieu où il doit pouvoir découvrir les valeurs de solidarité, de laïcité, de citoyenneté, de liberté et d'ouverture aux autres notamment.

L'enfant doit apprendre à vivre en collectivité et être acteur de ses loisirs.

L'organisation doit :

- ✓ permettre à l'enfant de donner son avis et d'être entendu ;
- ✓ permettre à l'enfant de faire des choix et d'avoir des espaces de liberté ;
- ✓ permettre à l'enfant de vivre à son rythme dans la mesure du possible.

L'accueil de loisirs est un lieu d'éducation, de loisirs, de détente où l'enfant passe une partie de ses vacances ou de son temps libéré. Il doit répondre aux besoins de l'enfant, à ses intérêts.

L'accueil de loisirs doit permettre :

- ✓ de satisfaire les envies de jeu et répondre à la curiosité des enfants ;
- ✓ de proposer des activités qui répondent aux intérêts des enfants ;
- ✓ de proposer des activités variées et issues de tous les grands domaines d'activité : manuelles, d'expression, scientifiques et techniques, sportives, de découverte du milieu....

Ceci en installant des conditions matérielles accessibles à tous, en tenant compte de l'âge des enfants, et en permettant la découverte de disciplines méconnues.

Enfin, l'activité n'est qu'un support d'apprentissage et de réflexion. L'activité doit permettre à l'enfant de chercher, d'inventer, d'expérimenter et de s'exprimer. L'adulte n'est pas

indispensable à son activité, il n'est que l'intermédiaire pour aller plus loin, pour progresser, pour faire découvrir...

Tous les moments de vie quotidienne sont des moments d'activité où l'enfant découvre, expérimente et développe son autonomie. L'organisation de la vie quotidienne a une importance particulière, notamment chez les plus jeunes, et doit être pensée et organisée en fonction des besoins et des stades de développement et des rythmes de chaque enfant.

## Présentation de l'Accueil de loisirs de la Raye

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux de l'école maternelle de Châteaudouble principalement dans les salles de garderie et de motricité. Il est ouvert depuis le 6 septembre 2017.

L'accueil de loisirs de la Raye est un accueil collectif de mineurs (ACM) accueillant les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi (sauf 4 semaines l'été, 1 semaine à Noël).

Cet accueil de mineurs est géré par un directeur/directrice, lui-même encadré par le maire de la Commune de Châteaudouble.

### Fonctionnement et public accueilli :

L'alsh est ouvert :

- ✓ De 7h30 à 18h30 les mercredis et les vacances scolaires excepté 4 semaines en août et une semaine à Noël où l'accueil est fermé.
- ✓ Pour les mercredis, le repas est tiré du sac :
  - L'accueil peut se faire à la journée ou en demi-journée (le matin ou l'après-midi), avec ou sans repas.
  - L'accueil des enfants se fait de 7h30 à 9h00 et de 13h00 à 13h30 pour les demi-journées.
  - Les départs se font de 11h30 à 12h00 et de 13h00 à 13h30 pour les enfants venant que le matin et de 17h00 à 18h30
- ✓ Pour les vacances scolaires, le repas est fourni :
  - L'accueil se fait de 7h30 à 9h00
  - Les départs se font de 17h00 à 18h30

L'accueil de loisirs peut recevoir :

- ✓ Pour les mercredis et les vacances scolaires, les enfants de 3 à 12 ans ;

L'encadrement est assuré par un responsable titulaire du BPJEPS, un responsable adjoint d'animation BPJEPS ou BAFD, des animateurs BAFA ou équivalent.

L'accueil de loisirs fera appel à des intervenants extérieurs et associations lorsque la spécificité de l'activité nécessitera des compétences particulières.

L'accueil de loisirs favorisera un partenariat avec les associations locales.

### **Locaux et territoire :**

Situé au centre du village de Châteaudouble et au carrefour des trois communes de Peyrus Châteaudouble et Combovin, l'accueil de loisirs bénéficie d'un cadre rural permettant des moments privilégiés de promenade, de découverte de la nature et du milieu rural. Il bénéficie des locaux de l'école, de la proximité des salles communales, d'une grande cours d'école avec jeux (toboggan, cabane.) et d'un complexe sportif à proximité.

La structure d'accueil se trouve dans l'école de Châteaudouble, locaux adaptés aux enfants de moins de 6 ans notamment au niveau des sanitaires. La présence d'une salle de motricité à proximité de la salle de garderie permet de faire des groupes par âges éventuellement :

- ✓ d'un secteur pour les enfants de plus de 6 ans comprenant 1 salle d'activité et un bloc sanitaire ;
- ✓ d'une partie propre aux enfants de moins de 6 ans comprenant une salle d'activité et un bloc sanitaire ainsi qu'une salle de repos ;
- ✓ d'un espace commun pour le temps de midi comprenant la cantine.

## **Les moyens de l'Accueil de Loisirs de la Raye**

Le directeur du centre de loisirs est garant des objectifs définis dans le projet éducatif. Les animations entreprises par l'accueil de loisirs et le fonctionnement sont le résultat d'un projet pédagogique établi par l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs.

L'équipe d'animateurs titulaires du BAFA en nombre suffisant et en respect de la législation est recrutée en fonction de l'effectif accueilli.

L'accueil de loisirs dispose d'un budget permettant le règlement de l'ensemble des activités mises en place pendant les périodes de l'année.

Une attention sera portée lors de l'élaboration du projet :

- ✓ à la répartition des enfants sur le centre qui tient compte des agréments « DDCS » et « PMI » ;



- ✓ à la surveillance des enfants ;
- ✓ à l'âge et au rythme des enfants sur la journée ;
- ✓ à l'hygiène et aux affaires personnelles des enfants ;
- ✓ à l'organisation collective (au centre et en séjour court) ;
- ✓ à l'accueil et à l'information des familles (les informer et savoir répondre à leur question);
- ✓ à l'aménagement des lieux et espaces intérieurs et extérieurs ;
- ✓ à l'information : programme et planning affichés pour chaque groupe d'âge, mise à jour du site internet ;
- ✓ au respect du matériel utilisé ;
- ✓ à favoriser un bon relationnel avec l'équipe d'animation, les autres agents, les intervenants.

Pour répondre aux rythmes des enfants de moins de 6 ans, un temps de repos est prévu après le repas dans une salle calme.

La législation en vigueur doit être prise en compte par le directeur lors de la mise en œuvre du projet pédagogique. Il doit informer et former les membres de son équipe mais aussi prendre les mesures adéquates pour assurer la sécurité des enfants et prévenir les accidents. Une organisation doit garantir la sécurité physique et morale des enfants.

Enfin, le directeur et son équipe doivent respecter les mesures mises en place sur la structure afin de garantir l'hygiène des locaux et du matériel et respecter les normes d'hygiène alimentaire. Il doit en outre donner des consignes d'infirmierie claires et recueillir les informations médicales des enfants et en informer les animateurs si besoin.

Le directeur est responsable de la tenue des différents registres : infirmerie, présence enfants et animateurs. Ces registres, ainsi que tous les documents obligatoires, doivent être tenus régulièrement à jour et sont mis à disposition en cas de contrôle.

Un règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs de la Raye a été mis en place dès l'ouverture. Il stipule toutes les modalités de fonctionnement. Il est distribué aux parents lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) et signé en deux exemplaires afin d'assurer l'engagement des parents et des enfants dans le projet d'accueil et la prise en charge globale.

Lorsque des changements d'organisation se présentent, ce règlement intérieur est revu par l'équipe de direction, validé par les trois Communes de la Raye et distribué aux parents.

Le règlement intérieur est porté en annexe du présent projet éducatif.

## **Modalités de suivi et bilans annuels**

Les communes de Châteaudouble, Combovin et Peyrus souhaitent évaluer et suivre l'avancement du service qui est proposé aux familles, afin de pouvoir l'améliorer et le faire évoluer en fonction des demandes. Le projet éducatif sera réajusté aux regards des évaluations suivantes :

- fréquentation régulière ou non du centre de loisirs et nombre d'enfants accueillis (suivi par l'équipe d'animation) ;
- satisfaction des parents et des enfants au regard des activités proposées (suivi par les trois communes) ;
- suivi de l'équipe d'animation dans ses propositions d'activités et dans leur satisfaction à proposer des nouvelles animations (suivi par les trois communes).